Hoefer = Nouvelle biographie générale, Paris, Didot, 1858. T. XXV, col. 771 =

Pierre Louis Ichon, homme politique français, né en Gascogne vers 1750 (Non), mort à Thouars (Non) le 5 janvier 1839.

Il entra fort jeune dans les ordres et devint supérieur de la maison de l'oratoire à Condom.

Il accepta les idées libérales et fut nommé, en 1791, membre de l'Assemblée législative par les électeurs du Gers. Il se plaça dans les rangs de l'opposition (côté gauche) et s'éleva constamment contre les prêtres qui refusaient le serment constitutionnel (prêtres réfractaires). Le 22 mai 1792 il prononça contre eux un discours des plus énergiques, demandant que, « puisqu'ils ne voulaient point reconnaître les lois acceptées par leur pays, le pays ne fût pas obligé de payer leurs émoluments. »

Par un amendement assez singulier, il proposa ensuite de leur continuer leur traitement intégral ; mais, à la condition qu'ils sortiraient aussitôt de France : « C'était, disait-il, se débarrasser encore à bon marché de ferments de discorde. »

Comme ecclésiastique, il se prétendait compétent dans la cause ; néanmoins son amendement n'ayant pas été adopté, il vota pour la déportation pure et simple des récalcitrants.

Réélu à la Convention, il siégea au sommet de la Montagne et fut un de ceux qui, à la société des Jacobins, dont il était membre influent, provoquèrent la mise en accusation de Louis XVI. Il vota sans appel ni sursis la mort de ce monarque. Envoyé quelque temps après, avec Dartygoyte, en mission dans la ~~Charente~~ Gironde, il se montra surtout le persécuteur des prêtres non assermentés.

Il fut arrêté à Bordeaux à la nouvelle des événements du 31 mai ; mais les autorités le firent mettre en liberté et il revint à Paris.

Ses collègues l'envoyèrent dans le Loiret pour y organiser des remontes de cavalerie. Pour un ex-abbé, la mission peut sembler étrange. Barrère attaqua les opérations d'Ichon à l'occasion de la conduite d'un de ses délégués, nommé Fournier ; cette accusation n'eut pas de suite. Sous Napoléon, Ichon devint inspecteur de la loterie à Senlis, mais il fut destitué en 1815 et expulsé de France comme régicide. Il ne revit sa patrie qu'après la révolution de 1830 et mourut dans la retraite

H. Lesueur.

Robinet: Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire : T. II. p. 192 =

Pierre Louis Ichon, prêtre, législateur et inspecteur de loterie, né à Génissac (Gironde) le 6 Nov. 1757 de Joseph Ichon et de Marie Lescure » mort à Puyfaure, commune de Génissac le 30 Xbre 1837 ; était au moment de la Révolution prêtre, supérieur de l'oratoire à Condom.

Elu le 3 septembre 1791 par le Gers député à la Législative, il siégea à gauche et blâma les prêtres qui refusaient de prêter le serment civique ; fut réélu, par le même département, le 5 septembre 1792, membre de la convention, prit place sur les bancs de la Montagne, vota dans le procès du roi pour la mort, fut envoyé en mission dans la Gironde, les Landes et le Gers, partit ensuite dans le Loiret pour y organiser des remontes de cavalerie.

Sous l'Empire il fut nommé inspecteur de la loterie à Senlis, destitué par la Restauration, ensuite forcé de quitter le territoire français comme régicide et ne rentra en France qu'après la Révolution de 1830.

Michaud : Biographie des hommes vivants, Paris, Michaud. 1817, T. III. p. 443 =

Pierre Louis Ichon, prêtre, supérieur de l'Oratoire à Condom, fut député du gers à l'assemblée législative en 1791. Le 24 mai 1792, il accusa les prêtres insermentés d'être cause des troubles de l'intérieur et demanda

qu'ils fussent tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de la moitié de leur traitement.

Nommé par le même département à la convention en 1793, il devint un des membres les plus actifs de la société des Jacobins et ne cessa de réclamer son intervention, pour que la convention fît le procès de Louis XVI. Sur la question de la peine à infliger à ce monarque, Ichon vota pour la mort de la manière suivante : " Lorsque j'ai voté pour " l'affirmative : Louis est coupable, j'ai déclaré que j'en avais la conviction. La loi applique la peine de mort : les principes " réclament l'application de la loi. L'intérêt de la république exige que Louis meure. Chargé par mes commettants de " veiller à cet intérêt, je vote pour la mort."

Ichon fut envoyé dans le département du Loiret au mois d'août 1793 et au mois d'octobre il fut inculpé par Barrère, au nom du comité de salut public, à l'occasion des abus de pouvoir de Fournier, délégué des assemblées primaires.

Il resta depuis dans l'obscurité

Il était en 1814 inspecteur de la loterie à Senlis, emploi qu'il ne remplissait plus en 1815

Biographie moderne, Leipzick, Besson, 1806, t. II, p. 427 =

Ichon P.L. prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom, fut député du Gers à l'assemblée législative et à la convention nationale.

Le 24 mai 1792, il prononça un long discours contre les prêtres insermentés et demanda qu'ils fussent tenus de prêter le serment civique et qu'en cas de refus, on les privât de la moitié de leur traitement.

Il contribua de tout son pouvoir à la journée du 10 août et continua à la convention de professer avec chaleur les principes révolutionnaires.

Il pressa la société des Jacobins, dont il était membre, de provoquer la mort du roi et vota, en janvier 1793, le supplice de ce prince dans les 24 heures.

Il prit ensuite peu de part aux factions qui divisèrent la convention.

Arnault... etc. Biographie nouvelle des contemporains, Paris, Babeuf, 1823, t. IX, p. 309 =

Pierre Louis Ichon était, lors de la Révolution, supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom et, comme beaucoup de ses confrères, il s'en montra le chaud partisan. Son patriotisme l'ayant fait nommer, en 1791, membre de l'assemblée législative par le département du Gers, il vota avec la gauche et, quoiqu'il abordât peu la tribune, il se fit néanmoins remarquer par un discours très animé contre les prêtres insermentés, auxquels il attribuait les troubles qui agitaient la France et demandait qu'ils fussent tenus de prêter leur serment civique, sous peine d'être privés de la moitié de leur traitement, à moins qu'ils ne préférassent sortir de France, auquel cas il leur serait payé en entier.

Nommé par le même département à la Convention, il tint la même conduite et fut un de ceux qui, à la société des Jacobins, dont il était membre, provoquèrent la mise en jugement de Louis XVI.

Toutefois il ne prit pas une part bien active aux démêlés qui eurent lieu entre la Montagne et la Gironde, bien qu'il penchât pour le premier parti et ne partagea pas les excès si funestes pour la liberté, auxquels se livra cette coupable faction.

Il était en mission à Bordeaux, lors de l'arrivée des événements du 31 mai 1793 et de l'indignation générale qu'elle excita dans cette ville ; cependant son caractère de député y fut assez respecté pour qu'on lui permît de retourner à Paris, malgré l'opposition de quelques citoyens. Il fut inculpé par Barrère au sujet de la conduite d'un de ses délégués, nommé

Fourniet; et depuis la fin de la session de la Convention, ayant disparu de la scène politique, il se trouvait inspecteur de la loterie à Senlis en 1814, place qu'il perdit au second retour du roi.

Ichon (Pierre Louis),

conventionnel, né en Gascogne vers le milieu du 18e s, était supérieur de la maison de l'Oratoire de Condom à l'époque de la Révolution. Ainsi que la plupart de ses confrères, il s'en déclara très chaud partisan, et fut nommé, en 1791, l'un des députés du Gers à l'assemblée législative, où sa première motion fut en faveur de quelques révoltés du département de l'Oise, dont les ministres de Louis XVI avaient ordonné le désarmement. Comme tous les transfuges du sacerdoce, il se montra dans toutes les occasions l'un des plus acharnés contre les ecclésiastiques qui avaient refusé de se soumettre aux lois révolutionnaires, et qu'à cause de cela on appelait réfractaires. Dans la séance du soir du 22 mai 1792, il prononça contre eux un discours véhément qu'il termina en demandant que leur traitement fût réduit de moitié. Il concourut ensuite de tout son pouvoir au décret de déportation. Réélu par le même département député à la convention nationale, il siégea dès la première séance au sommet de la montagne, et fut en même temps l'un des membres les plus actifs de la société des jacobins, dont il demanda avec beaucoup de chaleur l'intervention pour que Louis XVI fût mis en jugement. Au premier appel

nominal qui fut fait à la convention dans
ce déplorable procès, il vota pour la culpabi
lité; et sur la question de la peine à
infliger, il s'exprima ainsi: „ Lorsque j'ai
voté pour l'affirmative Louis est coupable,
j'ai déclaré que j'en avais la conviction.
La loi applique la peine de mort; les
principes réclament l'application de la loi.
L'intérêt de la république exige que Louis
meure. Chargé par mes commettants de veil=
ler à cet intérêt, je vote pour la mort. „
Envoyé bientôt après dans son département
avec son collègue le féroce Dartigoeyte,
il y fit exécuter avec la plus extrême ri=
gueur les nouvelles lois contre les ecclésias=
tiques qui refusèrent de prêter serment,

et fut par là une des principales cau=
ses de l'arrestation et de la mort de plu=
sieurs d'entre eux. (voy Bastard) Les 2 repré
sentants venaient de remplir cette terrible
mission lorsqu'ils furent arrêtés à Bordeaux
par la populace soulevée contre la révolution
du 31 mai 1793; mais les autorités de cette
ville parvinrent à les faire mettre en liber=
té: et ils purent sans obstacle retourner à
Paris, où l'un et l'autre contribuèrent beau=
coup, par leurs dénonciation contre les Borde=
lais, à augmenter le nombre des victimes
de la vengeance conventionnelle. Peu de

temps après, Pétion reçut une autre mission assez bizarre pour un homme qui avait longtemps porté le titre d'abbé, ce fut de présider à la levée des chevaux pour les remontes de la cavalerie dans le département du Loiret.
Revenu à la convention, Pétion y garda le silence jusqu'à la fin de la session. Il rentra ensuite dans une profonde obscurité; sous le gouvernement impérial, il était devenu inspecteur de la loterie à Senlis. Il perdit cet emploi en 1815, fut obligé de sortir de France comme régicide l'année suivante, y rentra après la révolution de 1830 et mourut à Thouars, dans la Vendée, le 5 janvier 1839.

M. d-j.

Sébastien d'Icy

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1647 Sorti

Né à Paris , le 1626

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

MM. *610* , **page** *41* , **N°** *167*

Le *conf Sébastien Dicy, tonsuré*

Né à *Paris 21 ans*

Fils de *Sébastien Dicy et Martine Simon*

Humanités *et philo*

Entré à Paris le *28 août* , vêtu le *8 sept. 1647*

Pension : *sous-diacre 1651*

Sorti

le Père Sébastien d'Icy

M.M. 607, 2e catalogue, N 521 =

Sébastien d'Icy, de Paris, entré à Paris en 1647, Sorti.

Listes des Assemblées =

1658	Juilly	act.
1661	"	
1663	"	
1666	"	

Actes des visites de Juilly =

1656	régent de 4e	
1657	" 3e	
1658	" 2e	
1659	" Rhétorique	
1660	"	
1661	"	
1662	"	
1663.	"	Résident office de chanoine
1664	"	"
1665	"	"
1666	"	"

M.M. 610, N 167 =

Sébastien d'Icy, fils de Sébastien et de Martine Simon, clerc, de Paris, 21 ans, entré le 28 août 1647 vêtu le 7 septembre

Il a étudié en philosophie.

Sous-diacre en 1651

Sorti